





## ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE CATÉGORIE A

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret,

Vu la loi n° 83.634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84.54 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 89.229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux Commissions Administratives Paritaires des collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Vu le procès-verbal du scrutin du 6 décembre 2018 et la proclamation des résultats de l'élection à cette même date,

Vu l'arrêté n°2020-215 portant constitution de la CAP, catégorie A désignant les nouveaux membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion,

Considérant qu'il convient de remplacer Madame Isabelle BOUTTET,

## **ARRÊTE**

La composition de la Commission Administrative Paritaire Catégorie A s'effectue sur la base de 5 représentants titulaires, 3 en groupe hiérarchique 5 et 2 en groupe hiérarchique 6.

La composition de la Commission Administrative Paritaire s'établit comme suit :

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TITULAIRES	REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES SUPPLEANTS	
Mme Florence GALZIN, Présidente du Centre de Gestion	M. Albert FEVRIER, Maire de Ladon	
M. Jean-Michel PELLE, Adjoint au Maire d'Olivet	Mme Valérie MARTIN, Maire de Lorris	
Mme Véronique DESNOUES, Adjointe au Maire de Saint Jean de la Ruelle	M. Emmanuel RAT, Maire de Châtillon sur Loire	
M. Franck DEMAUMONT, Maire de Chalette sur Loing	Mme Marie-Philippe LUBET, Maire de Saint Denis en Val	
Mme Anne GABORIT, Maire de Ligny le Ribault	M. Francis CAMMAL, Président de la CDC Giennoise	

Envoyé en préfecture le 15/02/2022

Reçu en préfecture le 15/02/2022

Affiché le



ID: 045-284500261-20220215-ARR2022\_63-AR

GROUPE HIERARCHIQUE	REPRESENTANTS DES PERSONNELS TITULAIRES	REPRESENTANTS DES PERSONNELS SUPPLEANTS	
6	M. Jérôme GASPARD	Mme Isabelle DUBUY	SNDGCT
	Mme Julie BRONNER	Mme Yolande LE GUYADER	SNDGCT
5	Mme Catherine LACHIVER	Mme Christelle THEOPHILE	CFDT
	M. Vincent VANNIER	Mme BOUQUET Karine	SNDGCT
	Mme Véronique SIBOT	M. Yannick ROUYERAS	SAIT CDG 45 affilié FGAF

## Fait à ORLÉANS, le 15 février 2022

## La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr
- Affiché dans les locaux du Centre de Gestion du Loiret le 15 FEV. 2022
- Transmis au Représentant de l'État le 15 FEV. 2022

La Présidente,

Florence GALZIN